

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
tenue en Mairie
le 2 novembre 2022
à 20 heures 30

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Philippe FORTIN, Maire

PRÉSENTS : M. PICCOLO F. – MME CIOTTI M. – M. MUGNEROT Ph.
MME NIBAULT G. – M. MOUTAMA J.-C. – M. BACHET M.
MME SAMSON C. – MME BAETA M.-Ch. – MME BALARD B.
MME HUON S. – M. BERNIER C.

ABSENTS EXCUSÉS : M. HERISSON D. – M. FAUCHEUR J – M. DI STASIO G.
MME DELICOURT M. – MME HEMON C. – MME GARNIER F.
M. ROBOT H.

SECRÉTAIRE : MME NIBAULT Géraldine

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : 27 octobre 2022

Affiché, le 8 novembre 2022

Le Maire,

Philippe FORTIN.



Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 4 octobre 2022
3. Additifs à l'ordre du jour :
 - Adhésion contrat groupe Centre de Gestion – Agents IRCANTEC
 - Acquisition parcelles X 24 et X 25 Rue de la Martine
4. Création de poste – Contrat aidé
5. Adhésion contrat groupe Centre de Gestion – Agents IRCANTEC
6. Acquisition parcelles X 24 et X 25 – Rue de la Martine
7. Demandes de subvention – Mise en sécurité Friche industrielle
8. Affaires et informations diverses
 - Délégations

I ADDITIFS À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour de la présente séance en rajoutant l'adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion pour les agents IRCANTEC et l'acquisition des parcelles X 24 et X 25 Rue de la Martine.

Accord à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

II DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

Madame Géraldine NIBAULT est désignée secrétaire de séance.

III APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2022

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2022.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 novembre 2022 n'appelle pas d'observation particulière du Conseil Municipal et est **approuvé à l'unanimité** des membres présents du Conseil Municipal.

IV CRÉATION DE POSTE – CONTRAT AIDÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'actuellement un poste d'adjoint technique est vacant sur les services périscolaires, compte tenu d'un arrêt grave maladie et que le dispositif du Parcours Emploi Compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi et d'une aide versée par l'ASP à hauteur de 45% du salaire brut.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint technique territorial dans le cadre d'un contrat de travail Parcours Emploi Compétences, à raison de 20 heures hebdomadaires, pour une durée de huit mois à compter du 7 novembre 2022.

Accord à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

V ADHÉSION CONTRAT GROUPE CENTRE DE GESTION – AGENTS IRCANTEC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune adhère à une assurance groupe pour les risques statutaires de ses agents (arrêt, maladie, accident du travail, grossesse...).

Par délibération du 25 novembre 2021, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2022 au contrat-groupe du Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. La Commune a signé avec le Centre de Gestion une convention de gestion assurance groupe.

Les agents affiliés à l'IRCANTEC étaient assurés auprès de la Compagnie AXA qui a dénoncé le contrat à compter du 31 décembre prochain. Le Centre de Gestion de Seine-et-Marne propose également un marché groupé pour ce type de risques au taux de 1,00 %.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au contrat-groupe auprès du Centre de Gestion pour ses agents IRCANTEC.

Accord à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

VI ACQUISITION PARCELLES X 24 ET X 25 – RUE DE LA MARTINE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune, dans son Plan Local d'Urbanisme, a prévu des emplacements réservés à côté de la station d'épuration.

Les propriétaires des terrains cadastrés X 24 et X 25, situés Rue de la Martine, d'une contenance respective de 305 m² et 205 m², ont proposé l'acquisition de leurs terrains par la commune au **prix de 7 € (sept euros) le m²**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ces parcelles au tarif ci-dessus.

Accord à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

VII DEMANDES DE SUBVENTION – MISE EN SÉCURITÉ FRICHE INDUSTRIELLE

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de la partie haute de la Friche industrielle sise rue Marcel Rignault. Des études sont en cours avec la Communauté de Communes du Provinois afin d'étudier les possibilités de réhabilitation de cette friche.

Des dégradations importantes ont été constatées sur la structure d'un des bâtiments qui menace de s'effondrer sur la voie publique. L'arrêté N°2022/00060 du 5 octobre 2022 a été pris en urgence afin d'interdire l'accès à une partie de la rue Marcel Rignault compte tenu du danger d'effondrement dudit bâtiment. La fermeture de cette rue entraîne des désagréments importants tant pour les riverains que pour les usagers de la gare.

Un devis a été établi pour la démolition d'une partie dudit bâtiment pour un montant de 74 090 €uros H.T. La Commune de Longueville a déjà engagé de nombreux frais relatifs à cette friche et ne peut supporter seule dans son budget les coûts de cette démolition.

Les modalités de financement sont arrêtées comme suit :

Dépenses	Montant € HT
Travaux de démolition	74 090
TOTAL DÉPENSES	74 090
Recettes	
D.E.T.R.	59 272
Autofinancement	14 818
TOTAL RECETTES	74 090

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions suivantes :

- la DETR au titre de l'année 2023,
- le Fond de concours de la Communauté de Communes du Provinois,
- le Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
- le Conseil Régional d'Ile de France.

Accord à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

VIII AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

Délégations :

Le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Municipale, par délibération du 25 mai 2020, lui a délégué un certain nombre de ses compétences. Dans le cadre de cette délégation et conformément à l'article L. 2122.23 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rendra compte des décisions prises depuis le 4 octobre 2022 :

NÉANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Secrétaire,

Géraldine NIBAULT.

Longueville, le 7 novembre 2022

Le Maire,



Philippe FORTIN.

« Il faut apprendre pour connaître, connaître pour comprendre,
comprendre pour juger. »